

Programmes d'échanges d'élèves

Guide du participant pour les élèves et les familles



octobre 2018

Sommaire

1. PRESENTATION DES PROGRAMMES	4
1.1. Présentation d'Éducation internationale	4
1.2. Objectif du programme et clientèle visée	4
1.2.1. Objectifs du programme	4
1.2.2. Clientèle visée et conditions générales d'admissibilité	4
1.2.3. Description des programmes d'échanges scolaires d'élèves et du programme d'été	5
1.2.4. Grandes règles à respecter	6
1.3. Calendrier du programme d'échange	8
1.4. Budget et assurances	8
2. LES ELEMENTS A CONSIDERER AVANT L'ÉCHANGE	13
2.1. Les grandes étapes avant l'échange	13
2.1.1. Démarches d'inscription	13
2.1.2. La sélection et le processus de jumelage des élèves	13
2.1.3. Les activités de préparation	14
3. LA REALISATION ET L'APRES ECHANGE	15
3.1. Le départ	15
3.2. La réalisation de l'échange	15
3.2.1. Québécois à l'étranger	15
3.2.2. L'élève étranger au Canada	16
3.3. Procédure en cas de problèmes	16
3.3.1. Contacts utiles et procédure	16
3.3.2. Conditions d'annulation de l'échange	16
3.4. Le choc culturel	17
3.4.1. Le choc culturel durant l'échange	17
3.4.2. Le retour et la réintégration dans sa culture	18
3.5. Le bilan général et le rayonnement de l'échange	18
4. DESTINATION : ALLEMAGNE	19
4.1. Coûts payés par l'élève et sa famille	19
4.2. Comparaison des systèmes éducatifs québécois et allemand	20
5. DESTINATION : AUSTRALIE	21

5.1. Coûts payés par l'élève et sa famille	21
5.2. Comparaison des systèmes éducatifs québécois et australiens	21
6. DESTINATION : AUTRES PROVINCES CANADIENNES	22
6.1. Coûts payés par l'élève et sa famille	22
6.2. Comparaison des systèmes éducatifs québécois et canadien	22
7. DESTINATION : ESPAGNE	23
7.1. Coûts payés par l'élève et sa famille	23
7.2. Comparaison des systèmes éducatifs québécois et espagnols	23
8. DESTINATION : FRANCE	24
8.1. Coûts payés par l'élève et sa famille	24
8.2. Comparaison des systèmes éducatifs québécois et français	24
9. DESTINATION : MEXIQUE	25
9.1. Coûts payés par l'élève et sa famille	25
9.2. Comparaison des systèmes éducatifs québécois et mexicains	25
10. DESTINATION : ONTARIO	26
10.1. Coûts payés par l'élève et sa famille	26

1. Présentation des programmes

1.1. Présentation d'Éducation internationale

Éducation internationale est une coopérative d'échange en éducation, fondée par les commissions scolaires du Québec, pour ouvrir le réseau scolaire sur le monde. *Participer aux programmes d'Éducation internationale, c'est bénéficier de l'expertise de tout un réseau !*

À travers les programmes d'échanges d'élèves, Éducation internationale souhaite développer les compétences "internationales" et linguistiques des élèves québécois et renforcer les activités internationales des écoles. Pour cela, elle propose seulement des échanges d'élèves de moyenne durée et avec réciprocité où l'école est responsable de la sélection des élèves. Actuellement, environ 300 jeunes partent chaque année avec Éducation internationale.

Vous retrouverez toutes les informations sur les services et les programmes de subvention d'Éducation internationale sur son site Internet, www.education-internationale.com.

1.2. Objectif du programme et clientèle visée

1.2.1. Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- ❖ Favoriser l'apprentissage d'une nouvelle langue
- ❖ Acquérir de nouvelles connaissances
- ❖ Accroître l'autonomie et la capacité d'adaptation de l'élève
- ❖ Favoriser la connaissance d'une autre culture

1.2.2. Clientèle visée et conditions générales d'admissibilité

Au Québec, les programmes sont destinés aux élèves du secondaire des écoles privées et publiques.

AUCUN ÉLÈVE NE PEUT S'INSCRIRE AU PROGRAMME D'ÉCHANGE SANS LE CONSENTEMENT ET LE SUPPORT DE SON ÉCOLE.

Afin d'être admissible au programme d'échange, l'élève doit montrer les éléments suivants :

- ❖ intérêt manifesté par l'élève et sa famille quant à l'atteinte des objectifs du programme;
- ❖ volonté d'apprendre une langue étrangère pour les programmes linguistiques;
- ❖ usage soigné de la langue française (pour les francophones) et anglaise (pour les anglophones);
- ❖ comportement nettement au-dessus de la moyenne en ce qui concerne les paroles et les manières;
- ❖ dossier scolaire supérieur à la moyenne (ce critère ne s'applique pas au programme d'été);

- ❖ excellente santé mentale et physique;
- ❖ très grande facilité d'adaptation et d'intégration;
- ❖ ouverture envers les autres et leur culture;
- ❖ maturité, sens des responsabilités et sens de l'humour;
- ❖ capacité pour la famille de recevoir convenablement l'élève étranger.

Les parents ou encore le tuteur doivent donner leur consentement à la demande de participation de leur enfant.

Le comité de sélection de l'école doit s'assurer que les élèves satisfont les critères de sélection ci-dessus mentionnés et que le milieu familial est enthousiaste à recevoir un étudiant étranger.

1.2.3. Description des programmes d'échanges scolaires d'élèves et du programme d'été

Les programmes d'échanges intégrés à l'année scolaire pour les élèves du secondaire

Éducation Internationale offre l'opportunité aux jeunes de partir à l'étranger pendant l'année scolaire tout en continuant leurs études. Basé sur un échange réciproque avec un partenaire jumelé, les jeunes séjournent dans la famille de leur partenaire et accueillent chez eux leur partenaire.

Les jeunes suivent les cours dans l'école de leur partenaire et dans la langue du pays/province. C'est une occasion unique de découvrir un nouveau système scolaire et des nouvelles matières. **Ils sont sélectionnés par l'école l'année scolaire précédant l'échange.**

Voici la liste des programmes disponibles **aux élèves du Québec** par niveau scolaire (vous trouverez plus de détails sur les destinations en annexe).

- **Élèves en 3^e secondaire**
 - **Australie** : 1 ½ mois au Québec – 1 ½ mois en Australie
 - **Espagne** : 1 ½ mois en Espagne – 1 ½ mois au Québec
 - **France** : 1 ½ mois en France – 1 ½ mois au Québec
- **Élèves en 4^e et 5^e secondaire**
 - **Allemagne** : 3 mois en Allemagne - 3 mois au Québec
 - **Australie** : 1 ½ mois au Québec – 1 ½ mois en Australie
 - **Canada** : 3 mois dans la province canadienne - 3 mois au Québec
 - **Espagne** : 1 ½ ou 3 mois en Espagne – 1 ½ ou 3 mois au Québec
 - **France** : 1 ½ mois en France – 1 ½ mois au Québec

Le programme d'été pour les 13-17 ans en Ontario (pour les élèves du Québec seulement)

Ce programme d'échange court (3 semaines-3 semaines), proposé durant les vacances d'été est une belle opportunité pour les jeunes d'approfondir une autre langue sur une durée plus courte. **Les élèves sont sélectionnés par l'école l'année scolaire précédant l'échange.**

Des activités doivent être planifiées au Québec par les familles pour faciliter l'intégration de l'élève et la découverte du Québec. Des activités seront aussi proposées au Québécois. Il est conseillé d'échanger sur ces activités avant le début du

programme d'été. Il est préférable que les parents soient en vacances durant la période de l'accueil de l'élève au Québec.

1.2.4. Grandes règles à respecter

Les grandes règles énoncées ci-dessous font partie des engagements que doivent prendre les parents et les élèves avant de participer à ce programme.

Il est essentiel que chaque membre de la famille soit réceptif à l'échange et soit ouvert à contribuer au succès de celui-ci. Chaque membre de la famille doit être d'accord à participer à l'échange en supportant la présence d'un nouveau membre.

Respect culturel et religieux

Les élèves et les parents de ces élèves doivent respecter les différences culturelles et religieuses et être prêts à s'adapter aux modes de vie qui en découlent. Les élèves doivent se conformer aux habitudes alimentaires, coutumes et avoir une ouverture d'esprit face à la religion de sa famille d'accueil.

Règles de vie dans la famille d'accueil pour les élèves

- ❖ Les élèves doivent respecter les règles de fonctionnement des familles d'accueil (horaire de sortie, de repas).
- ❖ L'élève doit proposer son aide à la famille d'accueil sur les tâches ménagères et rester poli et respectueux en toutes circonstances.
- ❖ L'élève et ses parents ou encore son tuteur comprennent que toute consommation de drogue ou d'alcool est interdite.
- ❖ L'élève et ses parents ou encore son tuteur comprennent que toute relation sexuelle est interdite.
- ❖ L'élève et ses parents ou encore son tuteur doivent prévoir un montant d'argent suffisant pour la période à l'étranger.
- ❖ Les frais encourus par l'élève étranger lors des activités organisées par la famille sont à la charge de cette famille.
- ❖ L'élève qui participe au programme d'échange d'élèves s'engage à parler uniquement dans la langue du pays d'accueil et à limiter au strict minimum ses propos en français et en anglais.
- ❖ **Les élèves doivent faire des efforts pour s'exprimer dans la langue du pays d'accueil.**
- ❖ En aucun cas, la visite des amis et amies de cœur n'est permis.
- ❖ **L'élève doit limiter les contacts (courriels, téléphone, médias sociaux) avec ses amis et sa famille durant son séjour à l'étranger pour faciliter son intégration.**
- ❖ L'élève québécois ne peut en aucun cas conduire un véhicule à l'étranger.

Règles concernant les parents

- ❖ Les parents ou le tuteur doivent limiter les contacts (courriels, contacts téléphoniques) à une fois par semaine durant le séjour à l'étranger pour favoriser l'intégration de l'élève dans le nouveau milieu.
- ❖ Les parents ou les tuteurs doivent encourager leur enfant à persévérer dans son échange d'élèves malgré les difficultés d'adaptation.

- ❖ **Les parents ou encore le tuteur s'engagent à informer la personne responsable du programme d'échange d'élèves à l'école de toute difficulté majeure éprouvée par leur enfant durant le programme. Dans le cadre du programme d'été, ils doivent informer directement Éducation internationale ou le partenaire étranger.**
- ❖ Afin de respecter la famille d'accueil et sa façon de vivre, les parents ne peuvent exiger un changement de famille. Ils laisseront la décision de changement, si nécessaire, aux organisateurs et aux administrateurs du programme.
- ❖ Il est fortement déconseillé aux parents ou encore au tuteur de visiter leur enfant lors de la portion de l'échange à l'étranger.
- ❖ **Si un élève devait revenir avant la date prévue, les parents ou encore le tuteur s'engagent à aviser l'organisateur de l'école dans sa province respective ou Éducation internationale du retour de leur enfant à la maison.**
- ❖ Les parents de l'élève ou encore son tuteur s'engagent à recevoir l'élève étranger dans un contexte familial complètement francophone ou anglophone et garantissent que le français/l'anglais est la langue usuelle de communication dans l'ensemble des activités (émissions de télévision, conversations, etc.).
- ❖ Les parents de l'élève doivent assurer la sécurité de l'élève accueilli quel que soit la situation.
- ❖ Il doit y avoir un espace dans la maison pour un autre adolescent. Une chambre séparée n'est pas indispensable, mais peut être appréciée. Il est obligatoire de fournir au partenaire son propre lit.
- ❖ Les parents seront dans l'obligation de se présenter à l'aéroport lors de l'arrivée du partenaire et de son départ.
- ❖ Les familles doivent, dans la mesure du possible, procurer une expérience culturelle enrichissante et pleine d'activités aux élèves étrangers.
- ❖ En cas de changement dans la situation familiale, les parents doivent en informer rapidement l'école et Éducation internationale.
- ❖ Dans les cas de garde partagée, il est exigé que les deux élèves vivent dans la même maison pendant la durée de la deuxième partie de l'échange et préférablement la même durée chez le père et chez la mère.
- ❖ Lors de la deuxième partie de l'échange, la famille reçoit l'élève étranger; par contre, si pour une raison majeure, l'élève étranger ne peut venir, la famille est dans l'obligation d'accueillir un autre élève désigné par les responsables des autorités concernées.
- ❖ Pour tout voyage à l'étranger (États-Unis...), l'accord des parents de l'élève doit être demandé par une autorisation parentale. L'élève et ses parents ou encore le tuteur s'engagent à accorder leur attention à l'élève étranger durant son séjour au Canada sans que celle-ci soit exclusive. Ainsi, l'élève ne devra pas accorder tous ses loisirs à ses amis et à un travail.

Règles à l'école (ne s'applique pas au programme d'été)

- ❖ **L'élève s'engage à se comporter comme un élève exemplaire dans l'école d'accueil.**
- ❖ L'élève s'engage à surveiller son langage parlé et ses propos pendant la durée de son échange.
- ❖ L'élève s'engage à exécuter les travaux scolaires exigés par le personnel enseignant de l'école à l'étranger et non ceux de son école.
- ❖ L'élève doit se conformer à l'horaire proposé par l'école d'accueil.

- ❖ L'élève doit respecter les règles de fonctionnement de l'établissement d'accueil même si elles s'avèrent différentes de son école d'origine.
- ❖ L'élève participant a l'obligation de se rendre à ses cours à l'étranger.
- ❖ L'élève s'engage à participer aux suivis et évaluations dans le cadre des cours à l'étranger et à favoriser l'intégration de l'élève étranger.
- ❖ L'élève s'engage à rattraper les travaux scolaires avant et après l'échange.

1.3. Calendrier du programme d'échange

Première année scolaire (Admission et participation au programme d'été)

- SEPT - DEC : Lancement du programme.
Formulaire d'inscription et questionnaire d'entrevue disponible sur le site Internet d'Échanges Azimut.
<https://www.echanges-azimut.com/echanges-deleves/partir-en-echange/>
- JAN-FEV : Entrevues et processus d'évaluation des dossiers par l'organisateur désigné par l'école.
Envoi des dossiers des élèves par les organisateurs des échanges de l'école chez Éducation internationale
- AVRIL-MAI : Jumelage des élèves
- JUIN-AOÛT : Rencontre pré-départ pour les élèves participants
Les élèves et les familles jumelés communiquent ensemble.
- JUILLET : Arrivée des Ontariens au Québec (programme d'été)
Départ des Ontariens et des Québécois en Ontario (programme d'été)
- AOÛT : Retour des Québécois de l'Ontario (programme d'été)

Deuxième année scolaire (Participation)

- SEPT: Départ des élèves à l'étranger
Évaluation en début de séjour réalisée par les accompagnateurs
- OCT: Évaluation du séjour après trois semaines des élèves
Retour à la maison des élèves (Australie, Espagne et France)
- DEC : Retour à la maison des élèves
- DEC-JAN : Séjour des élèves de l'Australie au Canada
- JAN-FEV : Arrivée des élèves étrangers au Canada (sauf Australie)
- AVRIL-MAI : Évaluation des élèves étrangers par les enseignants au Canada
Retour à la maison des élèves étrangers (sauf Australie)

1.4. Budget et assurances

L'élève et sa famille devront déboursier des frais d'inscription différents suivant les destinations. Vous trouverez les différents coûts et spécificités des programmes sur chaque destination à la fin du guide.

Les frais d'inscription prennent en charge les éléments suivants :

- Frais administratif du programme
- Jumelage des élèves
- Formation pré départ
- Transport international
- Accompagnement des élèves au départ et au retour (si plus de 8 dans une même province)
- Cas d'urgence et suivi de nos élèves et des élèves étrangers
- Évaluation et attestation de participation aux échanges

Modalité de paiement

Il est possible de payer les frais des échanges d'élèves par chèque ou par transfert bancaire. Voici les démarches à suivre selon le mode de paiement choisi :

Chèques :

Allemagne, Canada ou Mexique : faire parvenir un chèque au montant de 402.41\$.
Australie, Espagne, France et Ontario été : faire parvenir trois chèques postdatés aux montants indiqués dans le tableau ici-bas.

- Le 1^{er} chèque doit être daté du 25 février 2019.
- Indiquer le prénom, le nom de l'élève ainsi que la destination sur le chèque à la ligne « pour ». Le chèque doit être fait au montant de la première destination choisie.
- Le ou les chèques doivent être émis à l'ordre d'Éducation internationale et envoyés par la poste à l'adresse suivante avant le 25 janvier 2019 :
**Éducation internationale (Échanges Azimut), 3005, 4e Avenue,
 Bureau 300, Québec, Qc, G1J 3G6**
- Les chèques seront encaissés seulement si l'élève est jumelé.

Transferts bancaires : Les clients de Desjardins et de Royal Bank of Canada (RBC) uniquement pourront effectuer des paiements électroniques. Les instructions pour effectuer les trois paiements (pour les destinations concernées) vous seront transmises par courriel, à la proposition de jumelage. Une facture vous sera envoyée seulement si l'élève est jumelé. Aucun paiement n'est demandé à l'inscription.

Frais d'inscription et versements : Les montants ci-dessous incluent les taxes :

2019-2020	À la proposition de jumelage	2 ^e versement	3 ^e versement (école publique)	3 ^e versement (école privée)
	25 février 2019	15 mai 2019	15 juin 2019	
Allemagne	402.41 \$			
Canada	402.41 \$			
Mexique	402.41 \$			
Australie	402.41 \$	2000 \$	2310.42 \$	2655.34 \$
Espagne 1.5 mois	402.41 \$	1500 \$	1315.74 \$	1660.67 \$
Espagne 3 mois	402.41 \$	1500 \$	1660.67 \$	2005.59 \$
France	402.41 \$	1500 \$	1143.28 \$	1488.20 \$
Ontario	402.41 \$	500 \$	533.63 \$	775.08 \$

Frais de désistement

Lorsqu'un élève se désiste pour les destinations suivantes : Australie, Espagne, France et Ontario:

- 500 \$ seront retenus si le désistement a lieu après la proposition de jumelage
- 1000 \$ seront retenus si le désistement a lieu après la confirmation de jumelage
- La totalité sera retenue si le désistement a lieu après le 1^{er} juin.

Lorsqu'un élève se désiste en cours de programme pour les destinations suivantes : Allemagne, Canada et Mexique:

- 350 \$ + tx seront retenus si le désistement a lieu après la confirmation de jumelage.

Les participants ne peuvent pas être remboursés pour les frais d'inscription sauf pour des raisons majeures acceptées par Éducation internationale (décès ou maladie grave seulement).

Les frais d'inscription peuvent être remboursés lorsque votre partenaire se désiste de l'échange. Ceci doit être évalué par Éducation internationale.

Dans tous les cas où un élève se désiste ou revient sans raison valable acceptée par Éducation internationale (ennui, difficulté d'adaptation, etc.) avant la fin du programme, la famille doit payer le transport aller et retour de l'élève ou les frais de modification ou d'achat du billet d'avion en cas de retour anticipé.

Les titres de transport (tels les billets d'avion) sont pris en charge dans le cadre du programme et ne peuvent pas être modifiés. Ils doivent être utilisés uniquement aux fins des renseignements qu'ils contiennent, y compris les dates de départ et de retour. Les billets d'avion sont généralement émis quelques mois avant le départ et ne sont pas remboursables.

Éducation internationale ne rembourse pas les frais encourus pour effectuer la vérification des antécédents judiciaires lorsque le partenaire se désiste de l'échange.

Frais liés à la vérification des antécédents judiciaires

Les familles qui accueilleront les élèves en échange doivent fournir un document de vérification d'antécédents judiciaires auprès de leur corps policier municipal ou provincial suite à la proposition de jumelage. Les plumitifs ne sont pas acceptés.

Les frais d'environ (60 \$ - 70 \$) par personne sont à la charge des parents dans le cadre des échanges. Ces frais ne sont pas remboursables si votre jumeau se désiste du programme.

Cette attestation est nécessaire pour chaque membre de la famille qui habite à votre adresse et qui est âgé de plus de 18 ans. Vous devrez retourner les originaux de ces documents à la personne responsable du programme d'échange d'élèves à Éducation internationale avec votre confirmation du jumelage. Les vérifications seront faites selon les normes des provinces et pays et selon les choix de nos partenaires.

Attention : si un adulte vivant sous le même toit que l'élève concerné a un antécédent judiciaire, l'élève québécois pourrait se voir refuser la participation à l'échange.

Passeport et assurances

- ❖ Les élèves doivent se procurer un passeport par leurs propres moyens (entre 57 \$ et 160 \$) sauf pour un départ dans une autre province canadienne, où ce document n'est pas obligatoire.

La prise en charge par l'Assurance maladie

Pour des séjours internationaux, **il est nécessaire de réaliser des démarches auprès de l'Assurance maladie pour être prise en charge et éviter un délai de carence au retour.**

Attention :

- **Les élèves sont couverts à 100 % pour les soins hospitaliers au Canada.** Ils n'ont pas à avancer l'argent dans les hôpitaux canadiens grâce à une entente interprovinciale.
- La Régie de l'assurance maladie rembourse seulement les services professionnels (médecin, dentiste ou optométriste) jusqu'à concurrence des tarifs en vigueur dans la province, et ce, même si la personne assurée a déboursé davantage. Ils doivent demander le remboursement le plus rapidement possible.
- **Le rapatriement, le transport d'urgence, et les médicaments achetés à l'extérieur de la province ne sont pas couverts.**

Pour en savoir plus sur les services couverts contacter votre assurance maladie provinciale.

Pour le Québec, consultez <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/sejours-hors-quebec/assurance-maladie/Pages/services-couverts.aspx>

Précisions sur la couverture par la RAMQ dans les pays où il n'y pas d'entente de sécurité sociale (Allemagne, Australie, Espagne et Mexique) :
Les élèves sont remboursés à l'étranger à 100 % en cas d'urgence ou maladie subite pour les frais hospitaliers et à 75 % lorsqu'il ne s'agit pas d'une urgence. Toutefois, ils doivent avancer les fonds.

Au Québec :

Démarches à réaliser pour tous les élèves pour être couverts sous le statut étudiant pour tout séjour un mois à l'avance dans ces pays :

Vous devez contacter l'assurance maladie pour obtenir un formulaire de départ temporaire pour études avec la date de début et de fin du séjour à l'étranger : 418 646 4636 ou 514 864 3411.

Démarches à réaliser pour tous les étudiants dans les pays où il y a une entente de sécurité sociale 45 jours avant de partir (Québec-France):

- Contacter l'assurance maladie pour obtenir un formulaire: 418 646-4636 ou 514 864-3411.
- L'attestation d'affiliation permettra à l'étudiant ou au stagiaire non rémunéré de bénéficier de la sécurité sociale du pays étranger. Il ne sera plus remboursé au tarif du Québec. Il devra fournir une preuve d'inscription à l'école ou une convention de stage.

Assurance privée médicale et responsabilité civile

Tous les participants doivent se procurer une assurance médicale complète comprenant les éléments suivants

- Assistance 24h/24h
- Soins médicaux d'urgence, sans franchise.
- Service d'assistance pour prise en charge directe des frais hospitaliers et de rapatriement.
- Prise en charge des honoraires de médecins, des services d'ambulance.

Il est fortement suggéré de prendre une assurance complémentaire pour toutes activités extrêmes.

Il est également demandé de s'engager à prendre une assurance responsabilité civile pour ces programmes suite à l'acceptation de jumelage.

Concernant les programmes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (autres provinces canadiennes, Allemagne, Mexique), Il est demandé de manière obligatoire de s'engager à prendre une assurance privée médicale pour les séjours hors Canada suite à l'acceptation du jumelage par les deux parties.

Attention : Pour information, les assurances privées (habitation) couvrent généralement la responsabilité civile au Canada.

Assurance responsabilité civile lors de l'accueil de l'élève étranger

Durant le séjour des élèves étrangers au Canada, les familles hôtes sont responsables des participants au même titre qu'elles le seraient pour n'importe quel visiteur dans leur foyer.

Assurez-vous d'informer votre compagnie d'assurance en mentionnant la venue d'une personne supplémentaire dans votre foyer pour une période spécifique afin d'éviter de futurs problèmes advenant le cas où, un incident se produirait.

Coûts additionnels quotidiens lors de l'échange

Il est nécessaire de prévoir des coûts supplémentaires lors de l'accueil de l'élève étranger dans votre famille. L'augmentation de vos dépenses d'alimentation, d'électricité et des activités pour faire découvrir le Canada sont autant d'éléments à prévoir avant l'échange.

Uniformes et les manuels scolaires : fournis si possible gratuitement ou prêtés par les écoles.

Transport scolaire de l'élève étranger : pris en charge par l'école ou les parents d'accueil seulement si ce dernier est déjà gratuit pour l'élève.

Loisirs : les parents peuvent prendre en charge certains coûts s'ils sont raisonnables. La famille ou l'école d'accueil paye pour les activités obligatoires à l'école alors que les élèves étrangers payent pour les activités non obligatoires et les cours en dehors de l'école.

2. Les éléments à considérer avant l'échange

2.1. Les grandes étapes avant l'échange

2.1.1. Démarches d'inscription

- ❖ L'élève **remplit à l'ordinateur le « Formulaire d'inscription » de l'année en cours** disponible via les boutons : « participer » et « m'inscrire » sur <https://www.echanges-azimut.com> rubrique Échanges d'élèves. L'élève doit signer le formulaire et le faire signer par ses parents ou encore son tuteur.
- ❖ L'absence de réponse à une ou à plusieurs questions ainsi qu'une **fausse déclaration** peuvent entraîner le rejet de la candidature de l'élève.
- ❖ L'élève et ses parents doivent passer une entrevue avec la personne responsable des échanges dans son école. Le « questionnaire d'entrevue » sera alors complété.
- ❖ **L'école remet**, dans les délais fixés, le dossier d'inscription « Formulaire d'inscription », « questionnaire d'entrevue » et autres documents obligatoires dûment remplis à Éducation internationale par courriel et poste les chèques postdatés des frais d'inscription.

L'élève et sa famille ne peuvent pas choisir une région, une province ou une ville spécifique où il désire faire son échange.

2.1.2. La sélection et le processus de jumelage des élèves

Processus de sélection

- ❖ L'élève et ses parents ou encore son tuteur doivent rencontrer le comité de sélection formé d'un représentant de l'école ou de la commission scolaire ou de l'établissement d'enseignement privé. La sélection se fait par les écoles mais les visites dans les maisons ne sont pas obligatoires. Le responsable des échanges remplit alors le « Questionnaire d'entrevue ».
- ❖ Si la candidature de l'élève est retenue par l'école, le responsable des échanges envoie lui-même le dossier de candidature des élèves à Éducation internationale.

Jumelage des élèves

- ❖ Le jumelage des élèves et des élèves étrangers a lieu généralement au mois d'avril ou mai sous la responsabilité d'Éducation internationale et des partenaires étrangers. Avant juin, Éducation internationale avise les élèves, les écoles, le district scolaire, la commission scolaire ou l'établissement

d'enseignement privé des décisions prises et leur font parvenir les dossiers des élèves jumelés.

- ❖ On considère que le jumelage des élèves est officiel lorsque les deux familles ont donné leur accord. L'élève doit prendre contact avec sa famille d'accueil et l'élève jumelé seulement à la date fixée par Éducation internationale.
- ❖ L'élève et ses parents ou encore son tuteur ne peuvent exiger qu'un projet d'échange d'élèves soit réalisé s'ils changent de résidence ou d'école avant le début de l'échange. Éducation internationale doit être avisée et des vérifications seront effectuées afin de vérifier si l'échange peut toujours avoir lieu.

Éducation internationale ne s'engage pas à jumeler tous les dossiers.

2.1.3. Les activités de préparation

Une rencontre préparatoire obligatoire est organisée avant ou durant l'été. Éducation internationale prépare ces rencontres dans le but d'informer les élèves et leurs parents des préparatifs avant le départ. Cette rencontre vise à donner les informations sur le transport et à préparer les élèves pour leur séjour à l'étranger (logistique, choc culturel, habitudes de vie, milieu scolaire, etc.).

Par ailleurs, les écoles peuvent organiser des activités pour préparer les élèves à l'échange (exposé, exposition sur la destination, etc.).

Les organisateurs et les parents peuvent aussi conseiller et inciter les élèves à lire sur la destination.

Par ailleurs, il est primordial que les élèves prennent contact avec le partenaire étranger suite au jumelage.

Spécificités des écoles PEI pour les élèves

En ce qui a trait au projet personnel (PEI), le travail peut débuter pendant l'été précédent et l'élève peut y travailler pendant son échange avec le support d'un superviseur qui fera un suivi en ligne.

Les écoles peuvent faire signer un contrat d'engagement aux élèves. Pour les autres matières, il peut être nécessaire de travailler au moins les matières comme mathématique, science, histoire internationale. L'engagement communautaire peut être aussi réalisé dans le milieu où il fait l'échange.

Les élèves de 5^e secondaire ont à faire des tâches prescrites pour l'obtention du diplôme du Baccalauréat international et il est nécessaire de s'y préparer étant donné que plusieurs ont lieu fin décembre ou au début du mois de janvier.

Préparation pour le rattrapage scolaire des élèves:

Le rattrapage scolaire doit être planifié avec l'élève avant son départ. L'organisateur à l'école en collaboration avec les enseignants peut demander à l'élève de réaliser certaines lectures. Toutefois, il est demandé qu'aucun travail noté ne soit réalisé à l'étranger.

3. La réalisation et l'après échange

3.1. Le départ

Documents :

- ❖ Les élèves doivent avoir en leur possession une copie du billet électronique lors du départ. **Il est impératif de vérifier avec la compagnie aérienne utilisée si l'itinéraire a changé avant le départ.**
- ❖ Une copie du formulaire de traitements médicaux et du consentement parental doit être apportée par l'élève lors du séjour.
- ❖ Les élèves doivent avoir le détail de la couverture d'assurance et les numéros d'urgence.
- ❖ Les élèves doivent avoir en leur possession un passeport valide s'il y a lieu.

Bagages :

- ❖ L'allocation des bagages permise est transmise lors de la rencontre pré-départ. Il est fortement suggéré d'avoir une valise avec des roulettes pour faciliter le transport des bagages.
- ❖ Il est impératif de vérifier avec la compagnie aérienne si les règles ont changé avant le départ. Les bagages doivent être identifiés à votre nom, mais à l'adresse de votre partenaire lors du départ. Lors du retour, ne pas oublier de mettre les coordonnées de la maison.
- ❖ L'endroit et l'heure du point de rencontre aux aéroports respectifs sont envoyés par courriel aux organisateurs des écoles, aux élèves et aux parents.
- ❖ Les élèves doivent avoir en leur possession suffisamment d'argent de poche pour le transport.

3.2. La réalisation de l'échange

3.2.1. Québécois à l'étranger

L'échange de l'élève

Il est recommandé de communiquer avec les familles et amis seulement une fois par semaine. Les téléphones, courriers, ordinateurs personnels, cellulaires ne doivent pas nuire à l'élève en échange.

Vous pouvez rédiger vos impressions et réflexions sur l'école d'accueil et la culture étrangère dans un rapport ou un journal de bord.

L'encadrement, le suivi et les évaluations des élèves

Pour les programmes d'échanges intégrés à l'année scolaire

Dans chacune des destinations, un responsable à l'école et un responsable au niveau de l'ensemble du territoire est en charge du suivi de l'élève.

Après trois semaines de séjour, Éducation internationale assure un suivi avec les élèves.

Les organisateurs dans les écoles et Éducation internationale sont les points de contact lorsqu'une situation survient ou si les parents ont des questions. La plupart des communications s'effectuent par l'entremise des courriels.

A leur retour au Canada, les élèves doivent s'investir pour rattraper leur retard scolaire.

Pour le programme d'été

En Ontario, ISE Ontario est responsable du suivi des Québécois.

Après une semaine de séjour, Éducation internationale assure un suivi avec les participants.

Éducation internationale et les partenaires sont les points de contact lorsqu'une situation survient ou si les parents ont des questions.

3.2.2. L'élève étranger au Canada

Il est important d'accueillir l'élève étranger à l'aéroport, de l'intégrer dans son environnement familial et personnel, ensuite dans son milieu scolaire s'il y a lieu (visite de l'école, intégration en classe et avec les amis). Il est aussi important de lui faire découvrir votre province et ses environs.

Tous les élèves ayant complété l'échange reçoivent un certificat de participation à l'échange à la fin de celui-ci. Seuls les élèves ayant complété l'échange recevront le certificat. Ce dernier, envoyé par Éducation internationale à la fin de l'échange n'a toutefois aucune valeur scolaire.

3.3. Procédure en cas de problèmes

3.3.1. Contacts utiles et procédure

Les organisateurs des échanges dans les écoles au Canada et à l'étranger sont les personnes à contacter en cas de problème avec les élèves. Ils pourront donner des conseils/solutions et analyser le degré de gravité de la situation.

Les administrateurs du programme (Éducation internationale pour le Canada) ne sont pas les premiers répondants en cas de problèmes sauf pour les programmes d'été.

3.3.2. Conditions d'annulation de l'échange

Un échange peut être annulé seulement en cas de force majeure (maladie grave ou décès de l'élève ou d'un proche).

Attention : un échange ne peut être annulé pour des raisons d'ennui ou de choc culturel.

En cas de problématiques majeures, voici les étapes à suivre :

- ❖ La famille d'accueil ou la famille de l'élève doit immédiatement informer l'organisateur à l'école. Dans le cadre du programme d'été, la famille d'accueil doit directement contacter Éducation internationale ou l'administrateur du programme.
- ❖ L'organisateur à l'école doit rapidement informer Éducation internationale. Celui-ci informera l'administrateur du programme à l'étranger de la situation. Différentes solutions seront alors envisagées pour assurer la continuité de l'échange.
- ❖ En dernier recours, une décision sur l'annulation de l'échange sera prise par Éducation internationale de manière conjointe avec les deux familles et l'organisme partenaire à l'étranger.
- ❖ Le rapatriement du participant est organisé en collaboration avec sa famille.

- ❖ Un retour de l'élève n'enlève pas automatiquement le devoir de recevoir en échange l'élève étranger.

3.4. Le choc culturel

3.4.1. Le choc culturel durant l'échange

On appelle « choc culturel » la détresse physique et émotive qu'occasionne le fait d'être soustrait à son environnement familial et plongé dans un milieu dont les repères sont différents. Découvrir de nouvelles cultures et mieux comprendre sa propre culture font partie des expériences des élèves en échange à l'étranger. Au cours de leur séjour, les élèves découvrent croyances, coutumes, lois, langues, arts, religions, valeurs, organisation de la famille, organisation sociale et politique différents des leurs. En général, la découverte d'une nouvelle culture est très enrichissante et positive pour les participants, cependant elle peut être bouleversante.

Les symptômes du choc culturel

- ❖ Sentiment de déracinement et dépaysement
- ❖ Frustration, colère, nostalgie, refus de s'intégrer à la communauté
- ❖ Refus d'échanger avec les personnes du pays d'accueil et de parler la langue de la culture d'accueil
- ❖ Refus d'apprendre à connaître la culture d'accueil; préférence pour les éléments de la culture d'origine
- ❖ Ennui, léthargie, irritabilité, hostilité envers la population locale
- ❖ Troubles du sommeil et de l'appétit, affaiblissement du système immunitaire
- ❖ Anxiété, dépression, repli sur soi, dénigrement de la nouvelle culture

Les différentes étapes de l'ajustement culturel

1. La première phase est merveilleuse : tout est nouveau et excitant. Les participants sont occupés, découvrent, s'installent...
2. La deuxième phase est un peu plus difficile. Les participants se rendent compte qu'ils sont là pour étudier (pas pour les programmes d'été) et cherchent les différences avec leur pays d'origine. Cette phase de comparaison souligne les différences entre les attentes au départ du participant et la réalité sur place. La troisième phase est celle de la compréhension et de la modération. Les participants commencent à prendre sur eux-mêmes et à s'adapter à leur nouvelle vie.
3. La dernière phase est celle de l'intégration et de l'acceptation des différences.

La durée de ces phases varie d'un individu à l'autre. Le choc culturel est souvent très important après trois semaines de séjour.

Les moyens pour dépasser les effets du choc culturel

- ❖ Renseignez-vous sur la culture avant de partir et poursuivez votre apprentissage sur place.
- ❖ Dites-vous que vous traverserez des incertitudes et de la confusion, mais que vous connaîtrez aussi de grands succès, de belles réalisations et que vous

- vivrez des expériences uniques pendant toute la durée de votre période d'étude.
- ❖ Transformez les obstacles en aventures et intégrez-vous à la culture locale.
 - ❖ Évitez les stéréotypes et abordez la culture d'accueil avec un esprit ouvert.

3.4.2. Le retour et la réintégration dans sa culture

Les participants qui partent pour un séjour à l'étranger vivent une véritable expérience de découvertes extérieures et intérieures. Les implications sont telles que, souvent, elles peuvent provoquer des conséquences plus ou moins prévues au retour.

Plusieurs personnes pensent que **le retour se fait facilement**, alors que la réintégration demande aussi une période d'adaptation. Pour environ la moitié des voyageurs, le retour se fait sans problème et la réadaptation est plutôt facile. Pour l'autre moitié, la réinsertion est plus difficile, ce qui entraîne parfois une certaine détresse. **En général, plus la perception d'une réintégration facile et automatique est ancrée, plus longue et difficile sera la réadaptation.**

Être sensibilisé au choc culturel et au choc du retour c'est se donner la chance de **prévenir les moments difficiles** de l'année d'échange et de **savoir comment se comporter** pour passer à travers sans trop de difficultés.

Prévoir une période d'adaptation au retour, parler et communiquer sur votre expérience, écrire dans son journal de bord sont autant de moyens pour minimiser le choc du retour et mettre en avant votre expérience.

3.5. Le bilan général et le rayonnement de l'échange

Suite à l'échange, les élèves peuvent réaliser les activités suivantes :

- ❖ Communiquer sur leur expérience avec l'organisateur de leur école
- ❖ Réaliser un exposé en classe sur leur expérience et rédiger un article dans le journal de l'école
- ❖ Proposer leurs services pour participer à la promotion du programme l'année suivante agir comme personne ressource d'un élève participant l'année suivante.

4. Destination : Allemagne



4. Le programme d'échange d'élèves d'une durée de six mois est un programme d'échange d'ordre linguistique entre des élèves francophones du Québec et des élèves allemands des États de la Rhénanie du Nord-Westphalie et de la Bavière. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) fixe les grandes orientations et subventionne ce programme.

Avez-vous l'intention de voyager dans [l'espace Schengen](#) avant l'échange?

Sachez qu'il est possible de rester dans l'espace Schengen 90 jours maximum durant une période de 180 jours pour les ressortissants canadiens. Il est fortement recommandé de ne pas prévoir de séjour dans l'espace Schengen six mois avant la date de départ de l'échange car ceci pourrait compromettre votre séjour.

4.1. Coûts payés par l'élève et sa famille

Voir le tableau récapitulatif de tous les programmes d'échanges sur notre site Internet : [Tableau récapitulatif de tous les programmes d'échange](#)

Frais et horaires des cours d'allemand

L'élève qui participe au programme d'échange d'élèves d'une durée de six mois Allemagne-Québec **doit obligatoirement s'inscrire, à ses frais, à deux sessions de cours de langue étrangère avant son départ.** Les deux sessions sont offertes en collaboration avec le Goethe-Institut Montréal et les Écoles de langue allemande du Québec (DSQ). Les différents organismes communiqueront les informations sur les lieux, dates et heures des cours en temps et lieu. Leur site Internet est www.ecolesallemandes.org ou www.goethe.de/montreal

La participation à ces cours de langue n'assure pas un jumelage avec un partenaire étranger. Les frais d'inscription qui s'y rattachent n'incluent pas l'hébergement, les repas et le transport. Les écoles remettront aux élèves une attestation d'études valable pour les déclarations de revenus à produire au ministère du Revenu du Québec et à l'Agence du revenu du Canada, ainsi qu'une attestation de participation, à la fin de chaque session. Ces sessions sont obligatoires, sauf dans les cas où les élèves peuvent prouver qu'ils ont une connaissance suffisante de la langue allemande au Québec.

Première session des cours d'allemand

Le cours de niveau débutant est offert par Écoles de langue allemande du Québec. La session débute en mars jusqu'au mois de mai et s'échelonne sur dix samedis. Les lieux des cours seront définis selon le nombre de participants par région. Généralement, des cours sont offerts à Montréal et Québec. **Les frais d'inscription s'élèvent à environ 300 \$ (taxes et matériel inclus).** Veuillez noter que ces frais d'inscription ne sont pas remboursables si l'élève n'est pas jumelé avec un partenaire étranger. **Consulter notre site Internet pour de plus amples informations sur les cours d'allemand.**

Il est à noter que les élèves demeurant en régions éloignées peuvent s'inscrire à des cours par correspondance, au même coût et pendant la même période, s'ils en ont obtenu l'autorisation de l'administrateur du programme. Ils doivent être munis du service d'Internet haute vitesse.

Deuxième session des cours d'allemand

Le cours de niveau avancé est offert par le Goethe-Institut. Les cours sont offerts à Montréal et Québec mais ne sont pas possible à distance. La session se déroule sur deux semaines débutant en juin ou juillet, pour un total de 48 unités de cours de 45 minutes. Éducation internationale n'est pas responsable de l'hébergement des élèves. **Les frais d'inscription de cette session sont environ de 340 \$ (taxes et matériel inclus).** Consulter notre site Internet pour de plus amples informations sur les cours d'allemand.

Révision des cours d'allemand

Les élèves devront assister à deux cours de révision, avant le départ, en septembre. Ces cours se donnent le samedi et sont offerts par les Écoles de langue allemande du Québec. Les frais d'inscription à ces cours sont inclus dans ceux de la première session.

Remarques importantes sur les cours d'allemand

- ❖ **À la demande des organismes allemands, aucun élève du Québec ne pourra être maintenu dans le programme s'il n'a pas participé assidûment à ces deux sessions obligatoires.** Pour leur part, les élèves étrangers jumelés avec les élèves francophones ont suivi en moyenne trois années d'apprentissage du français.
- ❖ La motivation, l'assiduité, la maturité et les notes des élèves sont évaluées par les enseignants dans un rapport qui est remis à Éducation internationale après chaque session de cours. L'administrateur du programme se réserve le droit de refuser un élève qui ne répond pas aux critères exigés pour la participation à ce programme.

4.2. Comparaison des systèmes éducatifs québécois et allemand

Les élèves ne doivent pas s'attendre à suivre les mêmes cours, ni à se retrouver de manière systématique dans la même année scolaire qu'au Québec. Les élèves en échange dans ce programme suivent généralement leurs cours au Gymnasium

Vous trouverez sous ce lien, un descriptif du système éducatif allemand.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_%C3%A9ducatif_allemand

5. Destination : Australie



- 5.** Les programmes d'échanges d'élèves sont destinés aux élèves des écoles publiques et privées du Québec et des élèves de la région du Queensland en Australie. Un programme intégré à l'année scolaire (1 ½ mois – 1 ½ mois) pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire. Les élèves sont sélectionnés l'année précédente. Ce programme s'adresse aux élèves des écoles francophones du Québec.

Ce programme a été développé grâce à un partenariat avec le département de l'éducation et de la formation du ministère de l'Éducation de la région du Queensland et Éducation internationale.

5.1. Coûts payés par l'élève et sa famille

Voir le tableau récapitulatif de tous les programmes d'échanges sur notre site Internet : [Tableau récapitulatif de tous les programmes d'échange](#)

5.2. Comparaison des systèmes éducatifs québécois et australiens

Les élèves ne doivent pas s'attendre à suivre les mêmes cours, ni à se retrouver de manière systématique dans la même année scolaire qu'au Québec. Vous trouverez sous ce lien, un descriptif du système éducatif australien.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_%C3%A9ducatif_australien

6. Destination : autres provinces canadiennes



6. Le programme d'échange d'élèves d'une durée de six mois est un programme d'échange d'ordre linguistique entre des élèves francophones du Québec et des élèves anglophones ou francophones des autres provinces canadiennes (hors Ontario). Ce programme du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) bénéficie de l'Entente bilatérale Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes. L'échange est possible dans les provinces suivantes : Alberta, Colombie-Britannique, Île-du-Prince-Édouard, Manitoba, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Saskatchewan.

6.1. Coûts payés par l'élève et sa famille

Voir le tableau récapitulatif de tous les programmes d'échanges sur notre site Internet : [Tableau récapitulatif de tous les programmes d'échange](#)

6.2. Comparaison des systèmes éducatifs québécois et canadien

Les élèves ne doivent pas s'attendre à suivre les mêmes cours, ni à se retrouver dans la même année scolaire qu'au Québec.

Vous trouverez sous ce lien, un schéma présentant les deux systèmes éducatifs.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Comparaison_entre_le_syst%C3%A8me_d'%C3%A9ducation_qu%C3%A9b%C3%A9cois_et_d'autres_syst%C3%A8mes_%C3%A9ducatifs

7. Destination : Espagne



7. Les programmes d'échanges d'élèves sont destinés aux élèves des écoles publiques et privées du Québec et du Canada et des élèves de la Catalogne et de la Castille-et-Léon en Espagne.

En Espagne, il est proposé deux types d'échanges :

- Un programme intégré à l'année scolaire (1 ½ mois – 1 ½ mois) pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire. Les élèves sont sélectionnés l'année précédente. Ce programme s'adresse aux élèves des écoles francophones et anglophones du Canada.
- Un programme intégré à l'année scolaire (3 mois-3 mois) pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire. Les élèves sont sélectionnés en 3^e et 4^e secondaire. Ce programme s'adresse aux élèves des écoles francophones et anglophones du Canada.

Ces programmes ont été développés grâce à un partenariat avec le département des langues étrangères du ministère de l'Éducation de la Catalogne et le ministère de l'Éducation la Castille-et-León. La langue officielle en Catalogne est le catalan même si tous les catalans sont bilingues (espagnol et catalan). Les écoles catalanes offrent aux Québécois la majorité des cours en espagnol et les familles catalanes participant aux échanges s'engagent à parler en espagnol aux Québécois.

Condition spécifique à ce programme : l'élève québécois doit avoir au moins suivi un an d'enseignement de l'espagnol ou son équivalent pour pouvoir partir en Espagne. Si votre école ne propose pas de cours d'espagnol ou si vous n'avez pas le niveau suffisant en espagnol, des cours doivent être pris par l'élève par l'entremise des cours suggérés par Éducation internationale. Consultez l'information disponible sur notre site Internet.

[Cours d'espagnol](#)

Avez-vous l'intention de voyager dans [l'espace Schengen](#) avant l'échange?

Sachez qu'il est possible de rester dans l'espace Schengen 90 jours maximum durant une période de 180 jours pour les ressortissants canadiens. Il est fortement recommandé de ne pas prévoir de séjour dans l'espace Schengen six mois avant la date de départ de l'échange car ceci pourrait compromettre votre séjour.

7.1.Coûts payés par l'élève et sa famille

Voir le tableau récapitulatif de tous les programmes d'échanges sur notre site Internet :

[Tableau récapitulatif de tous les programmes d'échange](#)

7.2.Comparaison des systèmes éducatifs québécois et espagnols

Les élèves ne doivent pas s'attendre à suivre les mêmes cours, ni à se retrouver de manière systématique dans la même année scolaire qu'au Québec. Vous trouverez sous ce lien, un descriptif du système éducatif espagnol.

https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89ducation_en_Espagne

8. Destination : France



Le programme d'échanges d'élèves **d'une durée de 1 ½ mois – 1 ½ mois** est un programme d'échanges d'ordre éducatif et culturel entre des élèves francophones et anglophones des écoles publiques et privées du Canada et des élèves de la région de Picardie en France. Les élèves sont sélectionnés en 2^e, 3^e et 4^e secondaire ou en 8^e, 9^e ou 10^e année pour participer aux échanges en 3^e, 4^e et 5^e secondaire ou en 9^e, 10^e ou 11^e année.

Les échanges se déroulent en Picardie riche en patrimoine et en histoire. Cette région au cœur de l'Europe bénéficie d'un emplacement idéal à 1h de Paris, 2h de Bruxelles, 3h de Londres et comprend 2 aéroports internationaux. Cette région comprend trois départements : l'Aisne, l'Oise et la Somme. Pour en savoir plus sur cette belle région où la mer côtoie des châteaux, consultez www.picardietourisme.com.

Ce programme a été développé grâce à un partenariat avec l'Académie d'Amiens en France. Les élèves partent entre septembre et novembre et les Français séjournent au Canada entre janvier et mars.

Avez-vous l'intention de voyager dans l'espace Schengen avant l'échange?

Sachez qu'il est possible de rester dans l'espace Schengen 90 jours maximum durant une période de 180 jours pour les ressortissants canadiens. Il est fortement recommandé de ne pas prévoir de séjour dans l'espace Schengen six mois avant la date de départ de l'échange car ceci pourrait compromettre votre séjour.

8.1.Coûts payés par l'élève et sa famille

Voir le tableau récapitulatif de tous les programmes d'échanges sur notre site Internet : [Tableau récapitulatif de tous les programmes d'échange](#)

8.2.Comparaison des systèmes éducatifs québécois et français

Les élèves ne doivent pas s'attendre à suivre les mêmes cours, ni à se retrouver de manière systématique dans la même année scolaire qu'au Québec. Si vous désirez obtenir plus d'informations sur le système éducatif français et les programmes scolaires, ce site peut vous renseigner : <http://eduscol.education.fr>

Vous trouverez sous ce lien, un schéma présentant les deux systèmes éducatifs. https://fr.wikipedia.org/wiki/Comparaison_entre_le_syst%C3%A8me_d'%C3%A9ducation_qu%C3%A9bécois_et_d'autres_syst%C3%A8mes_%C3%A9ducatifs

9. Destination : Mexique



Le programme d'échange d'élèves (3 mois-3 mois) :

Cet échange est un programme d'échange d'ordre linguistique entre des élèves francophones des écoles publiques et privées du Québec et des élèves hispanophones du Mexique. Ce programme est un programme du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Condition spécifique à ce programme : l'élève québécois doit avoir au moins suivi deux ans d'enseignement de l'espagnol ou son équivalent pour pouvoir partir au Mexique. Si votre école ne propose pas de cours d'espagnol ou si vous n'avez pas le niveau suffisant en espagnol, des cours en espagnol doivent être pris par l'élève de façon indépendante ou par l'entremise des cours suggérés par Éducation internationale. Veuillez consulter l'information disponible sur notre site Internet.

9.1. Coûts payés par l'élève et sa famille

Voir le tableau récapitulatif de tous les programmes d'échanges sur notre site Internet : [Tableau récapitulatif de tous les programmes d'échange](#)

9.2. Comparaison des systèmes éducatifs québécois et mexicains

Les élèves ne doivent pas s'attendre à suivre les mêmes cours, ni à se retrouver de manière systématique dans la même année scolaire qu'au Québec.

Vous trouverez sous ce lien, un schéma présentant les deux systèmes éducatifs.
https://fr.wikipedia.org/wiki/Comparaison_entre_le_syst%C3%A8me_d'%C3%A9ducation_qu%C3%A9bécois_et_d'autres_syst%C3%A8mes_%C3%A9ducatifs

10. Destination : Ontario



10. Il s'agit d'un programme d'échanges d'ordre linguistique entre des élèves francophones des écoles publiques et privées du Québec et des élèves de l'Ontario. Le programme avec l'Ontario a été développé avec l'Association des échanges internationaux d'Ontario (ISE-Ontario).

En Ontario, il est proposé ce type d'échange :

- Un programme d'été (3 semaines-3 semaines) pour les élèves de 13 à 17 ans.

Les échanges se déroulent partout en Ontario. Les élèves voyagent entre le Québec et l'Ontario en avion. L'aéroport de départ est décidé suivant la provenance de la majorité des élèves. L'aéroport de Québec a été utilisé dans les dernières années. L'élève et ses parents devront se déplacer par leurs propres moyens de leurs domiciles à l'aéroport pour le départ, le retour, l'accueil du partenaire et le départ du partenaire. Pour avoir plus d'informations sur les frais d'inscription, de jumelage et les conditions d'annulation, vous pouvez consulter le guide du participant.

Ils devront fournir avant leur départ les éléments suivants : preuve de casier judiciaire vierge (pour les personnes ne plus de 18 ans dans la résidence du candidat), certificat médical, carnet de vaccinations à jour.

10.1. Coûts payés par l'élève et sa famille

Voir le tableau récapitulatif de tous les programmes d'échanges sur notre site Internet : [Tableau récapitulatif de tous les programmes d'échange](#)